

**POINT  
ADDITIONNEL  
N° 1**

**Biens mis à la réforme**  
**Budget annexe « Energies Renouvelables »**

Une borne électrique installée à Amou a été remplacée car hors d'état suite à une inondation. Aussi, cette borne doit être extraite de l'inventaire du budget annexe « Energies Renouvelables ».

En conséquence, il convient de prononcer la mise en réforme de ce bien référencé sous le numéro 201800022 et d'actualiser l'inventaire patrimonial du budget annexe.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

1°) de mettre à la réforme la borne référencée n° 201800022 dont la valeur figurant à l'actif brut de l'inventaire s'élève à 31 250,08€ et ayant été amortie à hauteur de 12 500,04 €, sa valeur comptable nette s'élève donc à 18 750,04 €.

2°) de mettre à jour l'inventaire syndical suite à l'enregistrement de la réforme de ce bien.